

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉGION LORRAINE
INSTITUT LORRAIN DE FORMATION EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE
DE NANCY

**RÉALISATION D'UN DOCUMENT ÉCRIT SUR LE
MÉTIER DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE
DESTINÉ AUX COLLÉGIENS DE TROISIÈME**

Mémoire présenté par **Cindy SERRURIER**
étudiante en 3^{ème} année de masso-kinésithérapie
en vue de l'obtention du Diplôme d'État
de Masseur-Kinésithérapeute.
2009-2010.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ

1. INTRODUCTION	1
2. ENQUÊTE	3
2.1. Matériel et méthode.....	3
2.1.1. Présentation du questionnaire	3
2.1.2. Pré-test	4
2.1.3. Méthodologie de la distribution de l'enquête	4
2.1.3.1. Population cible.....	4
2.1.3.2. Population de l'étude	4
2.1.4. Déroulement de l'étude.....	5
2.1.5. Analyses.....	6
2.2. Résultats	6
2.2.1. Caractéristiques de l'échantillon.....	6
2.2.2. Profil du masseur-kinésithérapeute.....	7
2.2.3. Lieux de travail du masseur-kinésithérapeute	8
2.2.4. Motifs de consultation	8
2.2.5. Matériels utilisés par le masseur-kinésithérapeute	10
2.2.6. Etudes pour devenir masseur-kinésithérapeute	11
2.2.7. Attirances pour le métier	12

3. RÉALISATION DU DOCUMENT ÉCRIT	13
3.1. Présentation du support écrit	13
3.2. Construction du document écrit.....	13
3.2.1. Le format	13
3.2.2. La couverture	13
3.2.3. Le graphisme	13
3.2.4. Le contenu	14
3.2.4.1. Sommaire	14
3.2.4.2. En quoi consiste le métier de masseur-kinésithérapeute ?.....	14
3.2.4.3. Quel est le profil du kiné ?.....	15
3.2.4.4. Pour quelles raisons allons-nous chez le kiné ?.....	15
3.2.4.5. Dans quels lieux travaille un kiné ?	15
3.2.4.6. Avec qui travaille le kiné ?	16
3.2.4.7. Quelles techniques utilise le kiné pour soigner ?.....	16
3.2.4.8. A quoi ressemble la journée d'un kiné à l'hôpital ? D'un kiné en libéral ?.....	17
3.2.4.9. Quel est le salaire d'un kiné ?	17
3.2.4.10. Quel est l'avenir de la profession ?.....	17
3.2.4.11. Quelles études faut-il réaliser pour devenir kiné ?.....	18
3.2.4.12. Quelles sont les différentes possibilités d'évolution de carrière ?.....	19
3.2.4.13. Où se renseigner sur la profession ?.....	19
3.2.5. Evaluation du document écrit	20
3.2.6. Diffusion.....	20

4. DISCUSSION	20
4.1. L'enquête.....	20
4.1.1. Le questionnaire.....	20
4.1.2. Description du métier	21
4.1.3. Un métier qui séduit peu.....	24
4.2. Le document écrit.....	24
4.2.1. Les difficultés rencontrées.....	24
4.2.2. L'impact du document.....	25
4.2.3. La diffusion du document.....	26
5. CONCLUSION.....	26

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

RÉSUMÉ

L'orientation scolaire des élèves engage l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, conseillers d'orientation-psychologue...) mais elle associe aussi des partenaires extérieurs à l'Éducation nationale (toutes personnes issues du monde de l'emploi). L'objectif de ces partenaires est de faire connaître concrètement, aux élèves et à leurs familles, les métiers et le parcours de formation à suivre.

Nous avons décidé de présenter le métier de masseur-kinésithérapeute sous la forme d'un document écrit car les sources papiers d'informations sur ce métier sont pauvres.

Avant de procéder à la réalisation de ce document, nous avons effectué une enquête pour évaluer les connaissances des collégiens de troisième sur le métier de masseur-kinésithérapeute. Les résultats des 105 questionnaires ont mis en évidence des savoirs et des lacunes.

Le but du document écrit est de présenter la profession d'une manière claire, concrète et concise, tout en corrigeant les fausses idées et en apportant des connaissances complémentaires.

Mots clés : collégiens, orientation, masseur-kinésithérapeute, enquête, document écrit.

Keywords : schoolchildren, course of study, physiotherapist, survey, write document.

LEXIQUE

B.E.P. : Brevet d'Études Professionnelles.

C.A.P. : Certificat d'Aptitude Professionnelle.

C.D.I. : Centre de Documentation et d'Information.

C.I.O. : Centre d'Information et d'Orientation.

D.R.E.E.S. : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

E.S. : Sciences Économiques et Sociales.

I.F.M.K. : Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie.

I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

L. : Littéraire.

O.N.I.S.E.P. : Office National d'Information Sur les Enseignements et les Professions.

S. : Scientifique.

S.T.I. : Sciences et Technologies Industrielles.

S.T.L. : Sciences et Technologies de Laboratoire.

1. INTRODUCTION

Au 1^{er} janvier 2010, le métier de masseur-kinésithérapeute dénombre 68 923 praticiens (16). La profession représente 10% des effectifs des paramédicaux soit la deuxième profession paramédicale en nombre (après les infirmières qui représentent 75% des paramédicaux).

Mais quel est le rôle du masseur-kinésithérapeute dans la chaîne de soin ? Selon l'article L4321-1 du code de santé publique, «La profession de masseur-kinésithérapeute consiste à pratiquer habituellement le massage et la gymnastique médicale». Nous nous sommes alors intéressés à la description du métier faite dans la littérature. Il existe deux types d'ouvrages : ceux pour les enfants, et ceux pour les collégiens/lycéens/étudiants à la recherche d'un futur métier.

Dans les livres pour les enfants, le masseur-kinésithérapeute se situe dans la rubrique sport où il est surtout décrit en train de travailler sur un terrain de football (2) (3).

Dans les documents pour les personnes recherchant des informations précises sur un métier, le masseur-kinésithérapeute se place dans le chapitre des professions paramédicales et/ou dans le chapitre des professions de rééducation avec une description plutôt proche de la réalité. Mais ces livres sont rares, seuls l'O.N.I.S.E.P. (14), l'Etudiant (6) et Studyrama (4) décrivent notre métier en quelques pages. Alors que les ouvrages sur les médecins, les infirmières sont très nombreux. Seul un livre est dédié exclusivement au métier de masseur-kinésithérapeute mais celui-ci est surtout adressé aux étudiants kinésithérapeutes (10).

Par conséquent, il nous a semblé intéressant de réaliser un document écrit sur le métier de masseur-kinésithérapeute.

Cependant il n'est pas judicieux de réaliser ce document sans connaître au préalable le savoir de la population sur notre métier. Une étude portant sur l'ensemble de la population française serait très longue et difficile à mener ; c'est pourquoi, il est nécessaire de se concentrer sur une catégorie précise. Après réflexion, nous avons décidé de sélectionner les collégiens de troisième car le document écrit sur le métier de masseur-kinésithérapeute pourrait leur être utile lors des recherches sur les professions.

En troisième, l'orientation est un point essentiel : l'élève doit choisir une voie professionnelle (par exemple B.E.P. ou C.A.P.) ou une voie générale et technologique. Ce choix se réalise selon l'envie du métier futur. Pour orienter cette décision, chaque élève de troisième doit effectuer un stage dans le monde du travail (une à deux semaines) dans le domaine qu'il souhaite. L'orientation est de nouveau abordée en seconde pour choisir la voie (générale ou technologique) et la série envisagée (S., E.S., L., S.T.L., S.T.I. ...).

Pour réussir les études de masseur-kinésithérapeute, et surtout le concours d'entrée, il est conseillé d'avoir un baccalauréat Scientifique. C'est pourquoi, il est essentiel que les collégiens qui envisagent de devenir masseur-kinésithérapeute soient informés du cursus à suivre qui débute dès la seconde. De plus, ils pourront réaliser leur stage dans le monde du travail chez un masseur-kinésithérapeute libéral, dans un centre de rééducation ou dans un hôpital pour confirmer ou non leur envie d'exercer ce métier.

Nous avons donc réalisé une enquête auprès des collégiens de troisième pour évaluer leur savoir sur notre métier. De cette enquête, quelles représentations du métier vont être mises en évidence ? En fonction des résultats obtenus, nous élaborons un document écrit sur le métier de masseur-kinésithérapeute en essayant de corriger d'éventuelles fausses images et en développant essentiellement les points méconnus.

Dans une première partie, nous allons présenter l'enquête réalisée auprès des collégiens de troisième pour évaluer leurs connaissances sur notre métier. Dans une deuxième partie, nous exposerons l'élaboration du document écrit.

2. ENQUÊTE

2.1. Matériel et méthode

2.1.1. Présentation du questionnaire (annexe I) (1) (9)

Treize questions constituent la base de cette enquête : neuf questions fermées et quatre questions ouvertes. Les trois premières questions correspondent aux caractéristiques socio-démographiques de la population cible. Les neuf questions suivantes ont été élaborées à la suite d'une recherche bibliographique, surtout inspirées par les documents de l'O.N.I.S.E.P. (14) présents dans les C.D.I. (Centres de Documentation et d'Information) des collèges et dans les C.I.O. (Centres d'Information et d'Orientation). En effet, les questions reprennent les différents thèmes abordés dans la fiche métier du masseur-kinésithérapeute : profil du masseur-kinésithérapeute, lieux de travail, activités (population, motifs), techniques de travail, études. Une dernière question est posée pour connaître l'attraction des collégiens pour ce métier.

Ce questionnaire papier est volontairement court pour ne pas entraîner un phénomène de lassitude et de désintérêt (effet susceptible d'être majoré chez des adolescents).

2.1.2. Pré-test

Un exemplaire a été soumis à la critique d'un collégien de troisième. Lors de ce pré-test, le questionnaire ne comportait que des questions fermées (pour une plus grande facilité d'analyse des résultats). A la suite de ce pré-test, des modifications sont apportées au questionnaire : quatre questions fermées sont remplacées par des questions ouvertes afin de ne pas influencer les réponses (questions six, huit, neuf et treize).

2.1.3. Méthodologie de la distribution de l'enquête

2.1.3.1. Population cible

Nous avons décidé de soumettre ce questionnaire aux collégiens de troisième afin d'élaborer un document écrit sur le métier de masseur-kinésithérapeute.

2.1.3.2. Population de l'étude (15)

Pour être le plus représentatif de la population, nous avons sélectionné deux collèges publics différents : le collège Guynemer de Nancy et le collège Lyautey de Contrexéville. Ces deux établissements scolaires sont différents par leur emplacement géographique et leur démographie.

Le collège de Contrexéville se situe à l'ouest des Vosges. L'ouest vosgien compte 58 517 habitants ; c'est un territoire à dominante rurale où la densité de population est trois fois plus faible que dans l'ensemble de la région Lorraine (39 habitants/km²). Sur 24 429 emplois, 3 977 personnes travaillent dans le domaine de la santé et/ou de l'action sociale soit 16%.

Le collège Lyautey a été choisi car c'est dans celui-ci que nous avons effectué notre parcours scolaire.

Le collège de Nancy se situe en Meurthe-et-Moselle. L'aire urbaine de Nancy compte 415 765 habitants dont 173 927 avec un emploi. La densité de la population est la plus forte de Lorraine (632 habitants/km²). L'aire urbaine de Nancy comporte de nombreux établissements de santé : 32 201 emplois dans le domaine de la santé et/ou de l'action sociale soit 18%.

Le collège Guynemer a été choisi au hasard parmi les collèges publics de Nancy.

2.1.4. Déroulement de l'étude

L'enquête a été réalisée le lundi 28 septembre 2009 dans le collège Guynemer de Nancy, distribuée par les professeurs principaux de chaque classe de troisième. Le collège Guynemer comporte 285 élèves au total dont 68 élèves en classe de troisième. L'élève remplit le questionnaire en classe sans aucune recherche préalable ou indication sur le métier. Pour les élèves absents le jour de l'enquête, le questionnaire ne leur est pas proposé de nouveau.

Pour le collège Lyautey de Contrexéville, le questionnaire a été distribué par les professeurs principaux de chaque classe de troisième, dans la période du mois d'octobre. Le collège Lyautey comporte 422 élèves au total dont 80 élèves en classe de troisième. La consigne était la même que pour le collège Guynemer c'est-à-dire de remplir le questionnaire en classe mais les professeurs ont préféré que les élèves répondent aux questions à domicile, avec la consigne de ne pas effectuer des recherches.

2.1.5. Analyses

Microsoft Office Excel 2003 est le logiciel qui a servi à la saisie puis à l'analyse des données. Les réponses aux questions fermées sont analysées en terme de pourcentage et les réponses aux questions ouvertes font l'objet d'une analyse qualitative. L'étude des réponses est développée selon la chronologie du questionnaire en donnant le résultat total. Les résultats par collège sont donnés uniquement s'il existe une forte disparité de réponses.

2.2. Résultats (annexe II)

2.2.1. Caractéristiques de l'échantillon

Sur les questionnaires distribués, 105 ont été restitués : 64 questionnaires par le collège Guynemer et 41 par le collège Lyautey. Le taux de réponse est de 71%.

Au total, 51% des collégiens ayant répondu à ce questionnaire sont des garçons.

Sur les 105 réponses, 14% des collégiens ont un de leurs parents (ou les deux) qui travaille en milieu médical (22% pour le collège Guynemer et 2% pour le collège Lyautey).

30% se sont déjà rendus chez un masseur-kinésithérapeute. Les causes mentionnées les plus fréquentes sont : des problèmes de dos, une scoliose, des problèmes de genou, une entorse (voir figure 1 sur la page suivante).

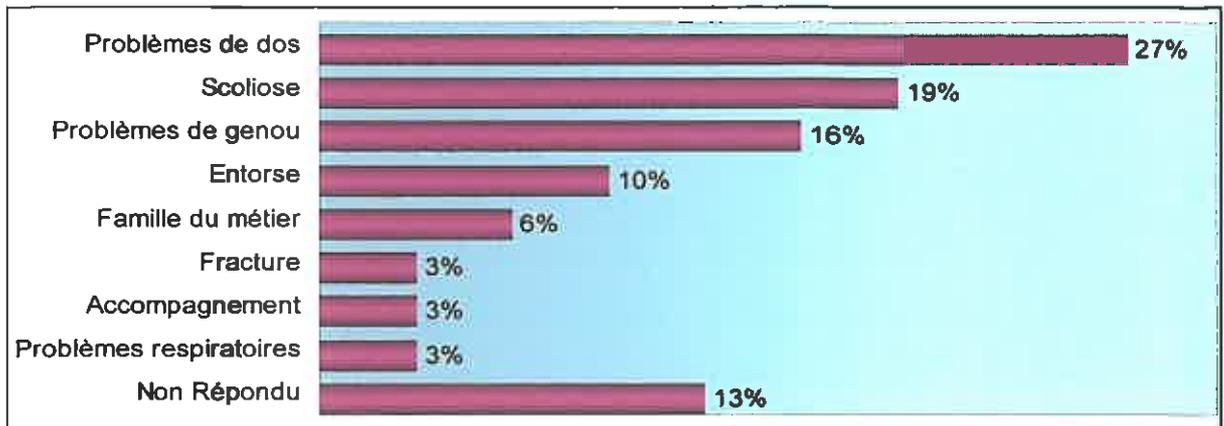


Figure 1 : Causes de fréquentation d'un masseur-kinésithérapeute

2.2.2. Profil du masseur-kinésithérapeute

La profession est constituée d'autant de femmes que d'hommes pour 49% des collégiens (figure 2).

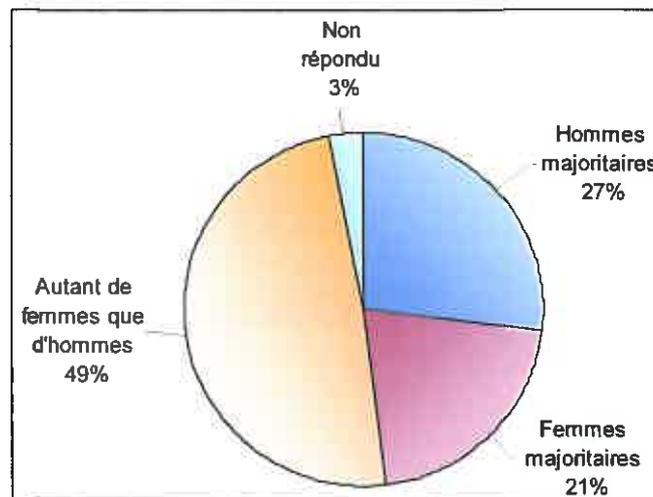


Figure 2 : Rapport Homme/Femme dans la profession

2.2.3. Lieux de travail du masseur-kinésithérapeute

La majorité des collégiens affirme que les masseurs-kinésithérapeutes travaillent dans un cabinet (figure 3).

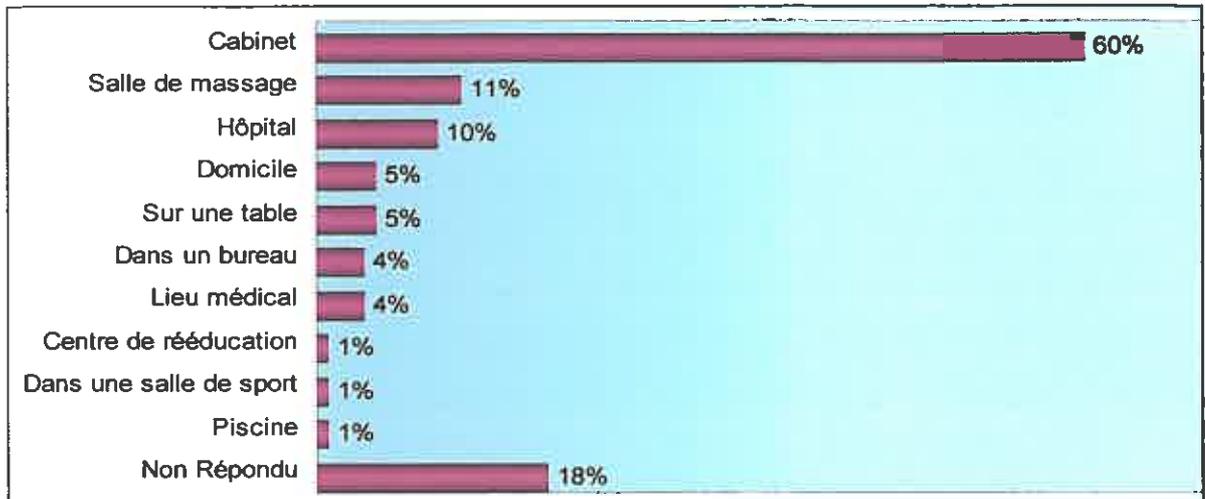


Figure 3 : Lieux de travail du masseur-kinésithérapeute

2.2.4. Motifs de consultation

62% estiment qu'il faut une prescription médicale pour se rendre chez le masseur-kinésithérapeute (figure 4).

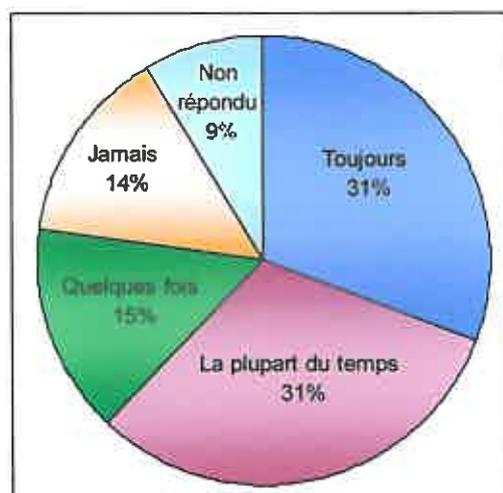


Figure 4 : Ordonnance du médecin pour aller chez le masseur-kinésithérapeute

50% des collégiens considèrent que les masseurs-kinésithérapeutes ne s'occupent pas des bébés contre 45% de oui. 5% n'ont pas répondu. Nous observons pour cette question une importante différence entre les deux collèges étudiés (figure 5).

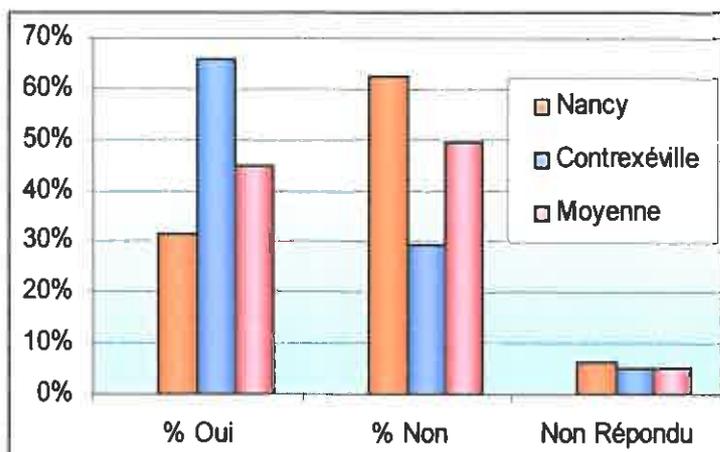


Figure 5 : Prise en charge des bébés par le M.K.

89% des collégiens évoquent l'idée que les masseurs-kinésithérapeutes s'occupent de personnes de plus de 60 ans. 3% se sont abstenus de répondre.

Les principaux motifs de consultation cités sont : mal de dos, rééducation, problèmes articulaires, problèmes de dos, bien être, problèmes musculaires (figure 6).

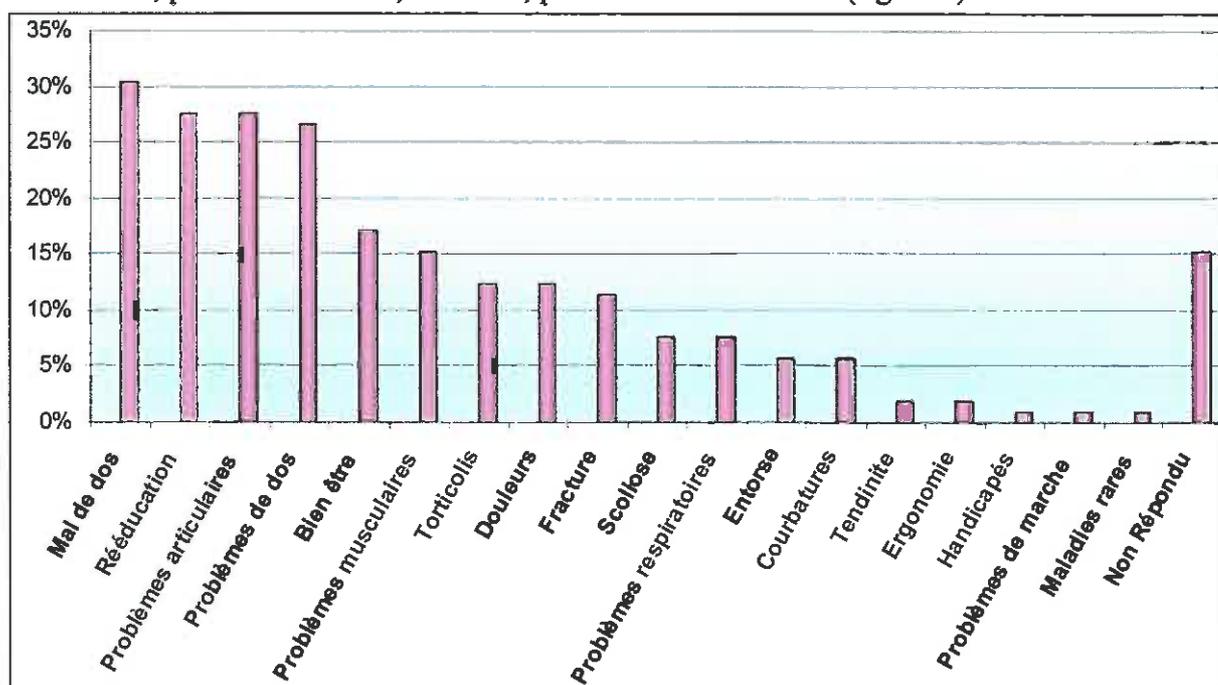


Figure 6 : Causes de consultation du masseur-kinésithérapeute

2.2.5. Matériels utilisés par le masseur-kinésithérapeute

47% des collégiens ne se sont pas prononcés sur cette question. Les instruments mentionnés en majorité sont : les mains, les crèmes/huiles, la table de massage et l'électrothérapie (figure 7).

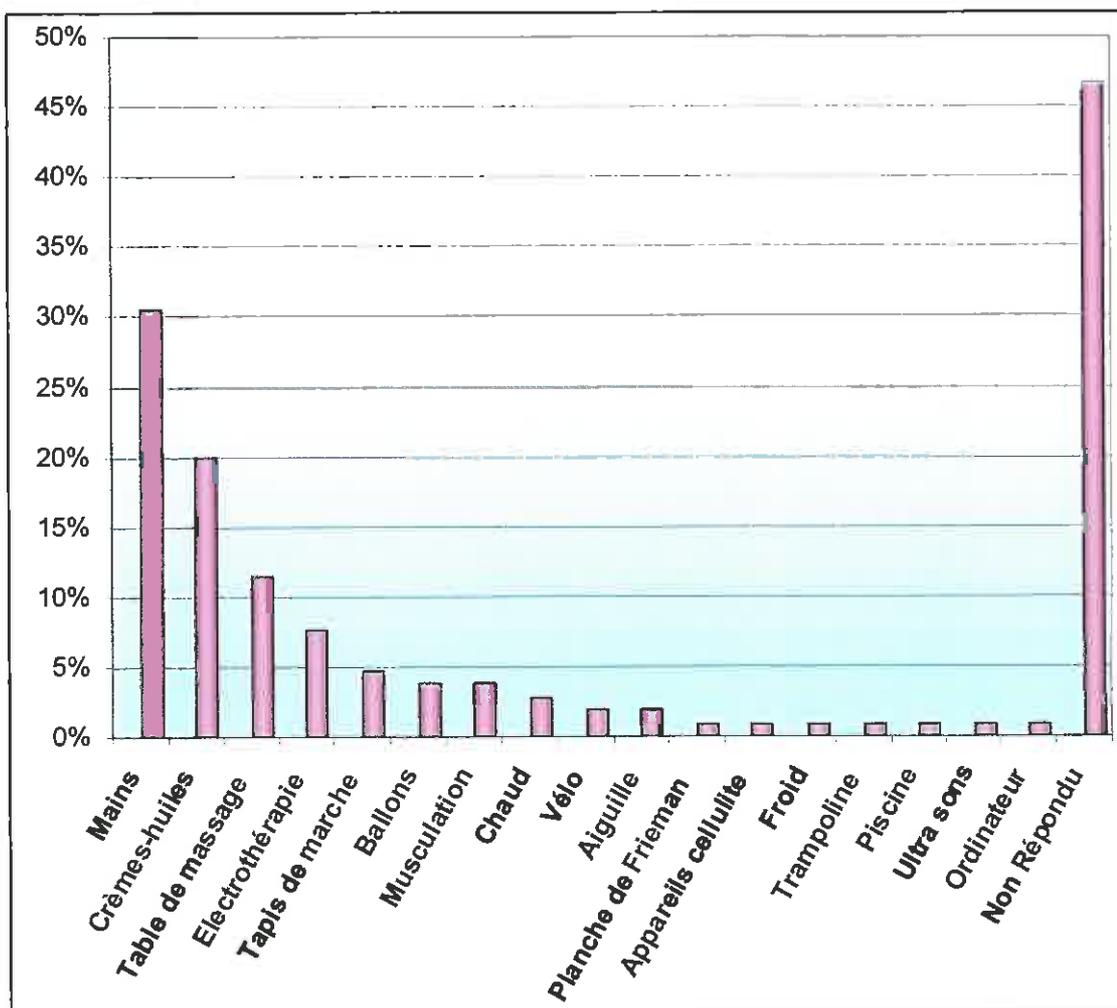


Figure 7 : Matériels utilisés par le masseur-kinésithérapeute

Les masseurs-kinésithérapeutes ne sont pas aptes à fabriquer des plâtres selon 83% des collégiens interrogés. 10% des collégiens n'ont pas répondu à cette question.

2.2.6. Études pour devenir masseur-kinésithérapeute

Le nombre d'années d'études, après le baccalauréat pour devenir masseur-kinésithérapeute, se concentre entre 4 et 6 ans (figure 8).

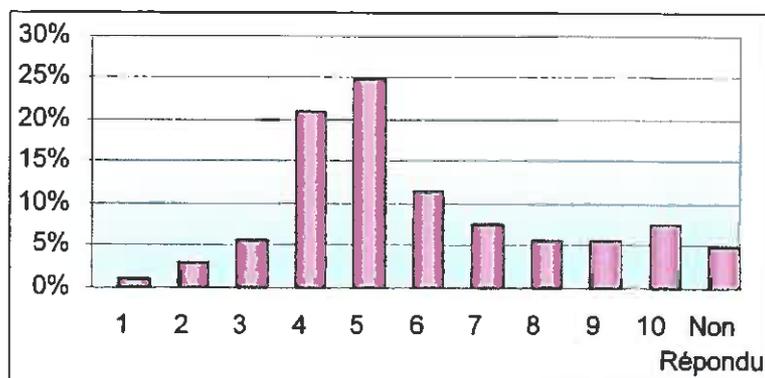


Figure 8 : Nombre d'années d'études pour devenir masseur-kinésithérapeute

La majorité des collégiens (89%) estiment qu'il faut se diriger vers un bac général. 6% n'ont pas répondu (figure 9).

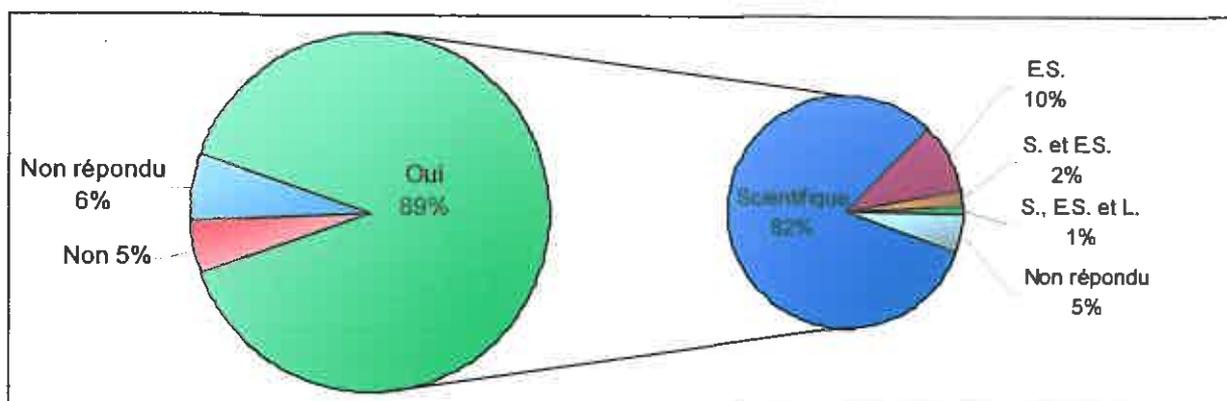


Figure 9 : Filières pour devenir masseur-kinésithérapeute

64% estiment qu'il ne faut pas s'orienter vers un bac technologique, 30% se sont abstenus de répondre.

2.2.7. Attirances pour le métier

13% des collégiens sont séduits par ce métier, notamment parce qu'ils aiment masser (22%) ou parce qu'ils sont attirés par la médecine (14%). Les autres réponses sont : le salaire, la diversité du métier, l'envie de travailler avec des sportifs. 43% n'ont pas donné de raison.

84% des collégiens ne veulent pas devenir masseur-kinésithérapeute car pour la plupart, ils ont un autre métier en vue (20%). Les principales autres causes citées sont : un métier non captivant (17%), le manque de motivation pour la médecine (14%), le désintérêt pour le massage (8%), la peur du contact physique (6%), autres (5%). 30% n'ont pas donné d'explication.

En conclusion, selon les collégiens de l'enquête, le masseur-kinésithérapeute ou la masseuse-kinésithérapeute travaille essentiellement dans un cabinet, sur prescription médicale, avec des patients de tous âges et des pathologies diverses. Le parcours d'étude se rapproche d'un niveau master après avoir obtenu un baccalauréat Scientifique. Mais cette représentation du métier ne concerne pas tous les élèves. En effet pour chaque question, le taux de «bonne réponse» est proche de 50%. Ainsi, nous pensons que les collégiens ont une idée sur la profession mais celle-ci n'est pas parfaitement exacte, d'où la nécessité de leur apporter des informations complémentaires sur le métier via un document écrit.

3. RÉALISATION DU DOCUMENT ÉCRIT

3.1. Présentation du support écrit

Le document écrit présente les principales données nécessaires aux collégiens afin d'améliorer et compléter ses connaissances sur le métier de masseur-kinésithérapeute. Il est issu des résultats de l'enquête et de la comparaison avec ce qui est dans la littérature.

3.2. Construction du document écrit

3.2.1. Le format

La finalité du document est qu'il soit disponible et consultable par tous les collégiens dans le C.D.I. de leur collège. Dans les C.D.I., le rayon des métiers comporte exclusivement des documents O.N.I.S.E.P. qui, pour la plupart, sont sous la forme de magazine au format A4. Par conséquent, notre document doit être au format A4 pour ne pas se faire masquer par d'autres documents.

3.2.2. La couverture

Elle contient le titre, qui a pour mission d'interpeller le collégien («un métier pour toi !»), et un dessin représentant une masseuse-kinésithérapeute qui mobilise le membre inférieur d'une jeune patiente avec en arrière fond, des barres parallèles, un espalier et des marches d'escalier. Sur cette image, nous avons mis en valeur le but fonctionnel de la rééducation d'un membre inférieur qui est la marche.

3.2.3. Le graphisme (12)

Des illustrations sont nécessaires pour fournir un environnement visuel agréable et pour faciliter l'appropriation des informations.

La majorité des dessins présents est réalisée par une patiente âgée de 17 ans, rencontrée lors de notre stage à Flavigny-sur-Moselle en septembre et octobre 2009. Avec ses talents de dessinatrice, son expérience de patiente et notre aide, elle a produit des dessins reflétant la profession.

Nous complétons par quelques images du logiciel Clipart.

Les titres des chapitres sont en bleus, soulignés et au format Times New Roman 16 pour marquer une différence avec le texte qui est en noir et rédigé en Times New Roman 12. Les informations importantes (mots clés) sont mises en évidence en gras et en ombre.

3.2.4. Le contenu

Le document est construit sous forme de questions/réponses.

3.2.4.1. Sommaire

Un sommaire est nécessaire pour se repérer facilement et accéder plus rapidement aux chapitres qui intéressent l'élève.

3.2.4.2. En quoi consiste le métier de masseur-kinésithérapeute ?

Nous débutons par la définition de la profession établie par l'article L4321-1 du code de santé publique qui inclut les termes massage et gymnastique médicale. Il est à noter la différence entre le mot massage qui s'adresse aux masseurs-kinésithérapeutes et le mot modelage qui concerne les esthéticiennes. Pour enrichir cette définition, nous incluons la terminologie grecque (le mot «kinési» correspond au mouvement) et nous donnons le but principal de la rééducation («retrouver toutes leurs capacités»).

Nous ajoutons le synonyme mondial au mot masseur-kinésithérapeute qui est physiothérapeute : il est important d'en faire référence car il est possible que dans un futur proche, ce terme soit appliqué en France.

3.2.4.3. Quel est le profil du kiné ?

Notre métier compte environ 50% de femmes et 50% d'hommes. Pour mettre en valeur cette notion, les illustrations alternent les professionnels des deux sexes.

Il est important d'insister sur le fait que la profession ne requiert pas des qualités physiques précises mais plutôt des qualités morales et relationnelles. D'ailleurs, lors des recherches sur l'O.N.I.S.E.P., les centres d'intérêts cités pour notre métier sont de conseiller, d'aider et de soigner.

3.2.4.4. Pour quelles raisons allons-nous chez le kiné ?

Le but de cette question est de mettre en évidence la multitude de pathologies rencontrées sur des personnes toutes différentes par leur âge ou par le caractère unique de chaque individu. De plus, nous montrons que le masseur-kinésithérapeute n'agit pas seulement en aval (soigner) mais aussi en amont par la prévention.

3.2.4.5. Dans quels lieux travaille un kiné ?

Le paragraphe sur les libéraux est volontairement court car il n'est pas nécessaire d'insister sur un point que les collégiens connaissent relativement bien : dans l'enquête, 60% des collégiens répondent «cabinet». Nous rappelons tout de même que le libéral peut être amené à réaliser des visites à domicile puisque seulement 5% des élèves l'ont cité.

Il est important de développer les autres lieux de travail en donnant leurs principaux buts car ceux-ci sont méconnus.

3.2.4.6. Avec qui travaille le kiné ?

Le masseur-kinésithérapeute, à l'hôpital ou en centre, fait partie d'une équipe pluridisciplinaire pour apporter les meilleurs soins possibles aux patients. Nous développons brièvement chaque profession pour donner à l'élève d'autres pistes de recherche dans les professions de santé.

3.2.4.7. Quelles techniques utilise le kiné pour soigner ?

Il est essentiel de montrer au lecteur que le masseur-kinésithérapeute n'exécute pas des consignes prescrites sur une ordonnance médicale : selon les conclusions de son bilan, il est libre de choisir les techniques à pratiquer pour la rééducation (article R4321-59 du code de santé publique).

Nous insistons sur les moyens mis en œuvre pour rééduquer car, à cette question, le taux d'abstention est de 47%. Nous donnons quelques exemples de gestes réalisés avec les mains, principal outil de travail. Nous citons aussi les autres outils disponibles en montrant succinctement leur action sur le corps.

Nous abordons aussi l'éducation thérapeutique qui est un point fondamental dans de nombreuses pathologies, notamment chroniques. Celle-ci a pour mission de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie du patient. Elle aide le patient à adopter les comportements qui sont bénéfiques à la santé (8).

Pour clore ce chapitre, nous terminons par un exemple pour que l'élève garde en mémoire une situation réelle reflétant ce qui vient d'être expliqué. Nous citons les techniques utilisées avec leur principal objectif.

3.2.4.8. A quoi ressemble la journée d'un kiné à l'hôpital ? D'un kiné en libéral ?

Il est très difficile de définir une journée type, cette description reste caricaturale mais l'élève est demandeur de ce genre d'informations.

3.2.4.9. Quel est le salaire d'un kiné ?

C'est un point essentiel pour le collégien mais très dur à définir pour un masseur-kinésithérapeute employé dans une structure privée ou pour un libéral. En l'absence de chiffre officiel sauf pour la fonction publique, nous nous sommes inspirés de la littérature (4) (6) (14).

3.2.4.10. Quel est l'avenir de la profession ?

Grâce à la carte de densité de masseur-kinésithérapeute en France en 2010 (16), l'élève visualise les régions dans lesquelles l'offre d'emploi est la plus riche (annexe III).

Une étude de la D.R.E.E.S. (5) intitulée «Les masseurs-kinésithérapeutes en France : situation en 2002 et projections à l'horizon 2020», réalisée en juin 2003, projettent 79 000 masseurs-kinésithérapeutes pour 2020 en émettant l'hypothèse du maintien des autorisations d'exercice des diplômés européens (1200/an) et avec un quota d'entrée en institution de formation fixé à 1560 par an. Ce chiffre de 79 000 risque d'être dépassé puisque pour l'année 2009-2010, le numerus clausus atteint 2139.

L'espérance de vie est de 77,8 ans pour les hommes et de 84,5 ans pour les femmes selon les chiffres de l'I.N.S.E.E. 2009. Chaque année, le vieillissement de la population s'accroît, ce qui augmente les pathologies liées à la dépendance.

3.2.4.11. Quelles études faut-il réaliser pour devenir kiné ?

Chaque année, le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute paraît au journal officiel. Pour l'année scolaire 2009-2010, le numerus clausus est de 2139 soit 140 de plus que l'année précédente.

Selon la D.R.E.E.S. (13), 97% des étudiants inscrits en première année de formation en I.F.M.K. en 2008 sont diplômés d'un baccalauréat Scientifique.

L'arrêté du 5 septembre 1989 modifié relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute établit le programme de formation en I.F.M.K. (les différents enseignements et modules), les modalités de stage, les conditions de passage et les modalités du diplôme d'Etat. Il est à noter :

- le décret du 29 avril 2009 qui modifie la durée des stages et qui permet des stages dans une entreprise et dans un cabinet libéral par exemple ;
- l'arrêté du 2 juin 2008 qui établit de nouvelles modalités pour le passage du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

3.2.4.12. Quelles sont les différentes possibilités d'évolution de carrière ?

Tout d'abord, «le masseur-kinésithérapeute doit entretenir et perfectionner ses connaissances ; il prend toutes dispositions nécessaires pour satisfaire à ses obligations de formation continue» selon l'article R4321-62 du code de santé publique.

De plus, le masseur-kinésithérapeute peut suivre des formations complémentaires suivant son centre d'intérêt prédominant.

3.2.4.13. Où se renseigner sur la profession ?

Le site internet de l'O.N.I.S.E.P. permet à l'élève de recueillir des informations sur tous les métiers, de réaliser une recherche par centres d'intérêts ou par secteurs d'activités, de poser des questions (par mail ou via un forum) et de visualiser des vidéographies.

Le site internet de l'I.F.M.K. de Nancy est mentionné pour informer l'élève des modalités d'entrée à l'institut de Nancy (seule ville de Lorraine qui forme des masseurs-kinésithérapeutes) et pour qu'il puisse prendre contact avec celui-ci s'il souhaite des renseignements sur les études.

Le site internet de la Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs est répertorié car il présente, de manière claire, un guide de l'étudiant (conditions d'accès, modalités d'admission, études), les chiffres de la profession et les textes réglementaires.

3.2.5. Evaluation du document écrit

Il est souhaitable d'évaluer la compréhension et la présentation du document écrit auprès de la population cible. Cette démarche a pour but d'améliorer le document. Nous avons rédigé un modèle de questionnaire (annexe IV) qui peut être utilisé pour évaluer le document écrit.

3.2.6. Diffusion

L'objectif est de soumettre ce document, dans un premier temps, aux deux collèges qui ont participé à l'enquête, puis dans un deuxième temps, à tous les collèges des Vosges et de Meurthe-et-Moselle par l'intermédiaire de chaque conseil départemental.

4. DISCUSSION

4.1. L'enquête

4.1.1. Le questionnaire

Les élèves du collège de Contrexéville ont répondu au questionnaire à leur domicile. Il existe donc un risque de biais car les collégiens sont susceptibles d'avoir effectué des recherches sur internet, dans un dictionnaire ou d'avoir demandé à leurs parents. Mais cela ne semble pas être le cas puisqu'il n'existe pas de différence de pourcentages entre les deux collèges sauf pour la question sur la prise en charge des bébés.

Nous remarquons un taux de non réponse beaucoup plus important pour les questions ouvertes. En effet, les questions fermées guident le lecteur alors que les questions ouvertes

demandent une réflexion plus importante. L'autre raison possible est le manque de compréhension de la question : 47% d'abstention pour la question 9.

4.1.2. Description du métier (16)

Nous allons analyser les différents points qui ressortent de cette enquête.

Pour 49% des collégiens, le nombre d'hommes masseurs-kinésithérapeutes est égal au nombre de femmes. Cette image est correcte puisque les hommes représentent 52,5%. Depuis quelques années, nous observons une féminisation de la profession. Ce changement s'explique par une majorité de femmes dans la tranche d'âge des moins de 30 ans. Il est à noter que les femmes se dirigent plus facilement vers le salariat ; alors qu'au contraire, les hommes privilégient le libéral.

Pour 60% des collégiens, le masseur-kinésithérapeute travaille surtout dans un cabinet. Cela s'explique par le fait que 79% des masseurs-kinésithérapeutes exercent en libéral. L'autre lieu de travail cité est «salle de massage» ; l'élève voulait-il dire cabinet ou pensait-il à d'autres lieux dédiés au massage (centre thermal, salon d'esthétique...) ? Ensuite s'ajoute le terme de «lieu médical» ; cette réponse peut se justifier par la présence de l'expression «en milieu médical» dans la question 2. Une autre réponse assez difficile d'interprétation est «dans un bureau» ; cela signifie-t-il dans un cabinet ou derrière un bureau ? Pour terminer, nous avons aussi trouvé comme réponse «sur une table» : le collégien a confondu les lieux de travail et les outils de travail du masseur-kinésithérapeute.

62% des collégiens estiment qu'il faut une ordonnance du médecin pour pouvoir consulter un masseur-kinésithérapeute. Selon l'article L4321-1 du code de santé publique, «Lorsqu'ils agissent dans un but thérapeutique, les masseurs-kinésithérapeutes pratiquent leur art sur ordonnance médicale». Seuls les domaines sportifs et esthétiques ne requièrent pas une prescription.

Les collégiens méconnaissent la prise en charge des bébés ; mais par contre, ils sont conscients que les personnes de plus de 60 ans représentent une part importante des patients. Le vieillissement important de la population est fortement médiatisé, donc les collégiens se rendent compte de l'impact au niveau des soins. Au contraire, les pathologies du nourrisson (par exemple, la bronchiolite) sont moins connues mais pour autant, elles représentent une part non négligeable du travail d'un masseur-kinésithérapeute.

Une liste assez exhaustive a été dressée sur la question des motifs de consultation. D'après les collégiens, le masseur-kinésithérapeute s'adresse à tout le corps sauf au cerveau car aucune personne n'a cité la rééducation des troubles neurologiques. Les articles R4321-1 à R4321-13 du code de santé publique définissent le champ de nos compétences.

De plus, il faut noter que les collégiens font la nuance entre les problèmes de dos et les maux de dos. Il peut être possible que pour eux les problèmes de dos soient synonymes de rééducation et que le mal de dos s'accorde plutôt avec le massage.

De même, lorsque la scoliose est citée, les problèmes ou les maux de dos sont aussi énoncés. La scoliose peut être considérée comme une pathologie bien particulière avec un caractère moins bénin qu'un mal de dos.

Beaucoup d'élèves se sont abstenus de répondre sur les outils de travail du masseur-kinésithérapeute. 30% de collégiens mettent en évidence que notre métier est essentiellement manuel. Peu d'outils de travail ont été cités. Si le questionnaire devait être réutilisé, il faudrait changer la formulation de cette question.

Selon les collégiens, les masseurs-kinésithérapeutes ne sont pas aptes à fabriquer des plâtres. Avant le pré-test, la question était «Penses-tu que les masseurs-kinésithérapeutes sont aptes à fabriquer les plâtres et les orthèses ?». L'élève de troisième du pré-test, nous a dit qu'il ne connaissait pas le terme orthèse. C'est pourquoi nous avons décidé de supprimer ce mot et de ne laisser que le terme plâtre. Cela pose alors une ambiguïté. D'après l'article R4321-7 du code de santé publique, le masseur-kinésithérapeute est habilité à «la réalisation et application de contentions souples, adhésives ou non, d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de postures». En aucun cas, il est mentionné la compétence de fabrication d'un plâtre. Si le questionnaire est réutilisé, il faudrait reformuler cette question pour qu'elle porte sur l'appareillage.

Le nombre d'années d'études nécessaires se rapproche d'un niveau master selon les collégiens. Cela montre que les élèves nous dissocient des études de médecine (niveau doctorat).

Les classes de troisième envisagent l'orientation vers un baccalauréat Scientifique pour pouvoir entrer par la suite dans une école de masso-kinésithérapie. Ils sont conscients qu'une profession de soin requiert des savoirs scientifiques.

Il faut noter, qu'à la fin de la troisième, 60% s'orientent vers une seconde. Puis en seconde, 30% décident d'effectuer une série Scientifique (7).

Nous observons que les collégiens, dont les parents travaillent en milieu médical, ne savent pas mieux répondre que les autres.

4.1.3. Un métier qui séduit peu

Seulement 13% des collégiens ont envie de devenir masseur-kinésithérapeute. D'une part, nous trouvons un groupe d'adolescents qui ne s'imagine pas s'engager dans un métier médical ou paramédical. D'autre part, les collégiens n'ont jamais rencontré un masseur-kinésithérapeute (70% ne se sont jamais rendus chez un masseur-kinésithérapeute) et donc ils ne savent pas vraiment à quoi s'attendre.

Une étude (11) réalisée à l'entrée des étudiants dans les I.F.M.K. de Poitiers et d'Orléans en 1995, a révélé que le choix de la profession de masseur-kinésithérapeute était motivé par le goût du sport et les valeurs humaines d'altruisme (le soin et le contact humain). Dans notre enquête, nous retrouvons ces différentes motivations lorsque l'élève est attiré par notre métier.

4.2. Le document écrit

4.2.1. Les difficultés rencontrées

Premièrement, il est difficile de transformer notre vocabulaire technique que nous employons tous les jours en un vocabulaire compréhensible par des élèves.

Deuxièmement, nous avons souhaité que notre document soit illustré par des images et non par des photographies. Nous avons contacté de nombreuses institutions, toutes ont répondu négativement ou ont demandé une contre partie financière.

Troisièmement, le choix du format a été compliqué. De nombreux documents concernant l'information ou l'éducation du patient sont au format A5. Nous avons choisi cette taille dans un premier temps. Lors de la rencontre de notre dessinatrice, elle nous a présenté des illustrations aux dimensions A5. Après scannage, le rétrécissement excessif des dessins imposait une perte de précision et de beauté de l'image. Au fur et à mesure de nos recherches, notamment dans les C.D.I., nous nous sommes aperçus qu'une part importante de documents était au format A4. En conséquence, le choix du format A4 s'est imposé.

Quatrièmement, le document écrit doit être concis pour motiver les collégiens à le lire. Or, il est compliqué de tout dire sans trop développer. L'enquête préliminaire sur la vision du métier a permis de nous orienter vers les points sur lesquels insister et ceux à ne pas approfondir.

4.2.2. L'impact du document

Ce document écrit est complémentaire aux autres sources d'informations, écrites ou orales (forum des métiers). Il a pour but d'enrichir la base de données des collégiens sur la profession car les informations en la matière manquent. C'est pourquoi, dans un futur proche, il serait nécessaire d'évaluer l'impact de ce document auprès des collégiens.

4.2.3. La diffusion du document

La diffusion du document à l'ensemble des collèges des Vosges et de Meurthe-et-Moselle pose la question du financement de l'impression et de la reliure. Les conseils départementaux seront-ils d'accord pour assurer ce budget ? Pour convaincre, nous écrivons une lettre en vue d'expliquer notre travail, son intérêt, son impact et pour demander un entretien afin de présenter notre document écrit. De plus, nous espérons le soutien respectif du principal de chaque collège où l'enquête a été menée.

5. CONCLUSION

L'enquête auprès des collégiens de troisième a permis d'évaluer leurs connaissances sur la profession. Il en est ressorti des savoirs et des méconnaissances. Nous avons rédigé un document écrit d'informations pour présenter de manière simple et concrète notre métier. Ce document pourra être utilisé lors des recherches dans les C.D.I. sur l'orientation future du collégien. Il est à remarquer qu'il est difficile pour un adolescent de se projeter dans une réalité encore très abstraite. Le stage en entreprise amène l'élève à réfléchir très sérieusement au métier qu'il veut faire plus tard. Les forums des métiers sont aussi très formateurs car des professionnels répondent à toutes leurs interrogations. De plus, le développement de l'informatique et d'internet permet de rendre les recherches sur les métiers plus ludiques, comme par exemple, le CD-ROM «Planète des métiers» de l'O.N.I.S.E.P.. La multitude des sources de recherche permet ainsi d'intéresser et de motiver une plus grande partie des adolescents.

Selon notre enquête, peu d'élèves souhaitent devenir masseur-kinésithérapeute ; il serait intéressant de savoir si après une information écrite (comme notre document) ou orale, plus d'élèves seraient attirés par le métier de masseur-kinésithérapeute.

BIBLIOGRAPHIE

1. **A.F.N.O.R.** - Norme FD X 50-172, Management de la qualité : Enquête de satisfaction des clients. - mars 1999.
2. **BORDET S., MOUCHET N.** - Le stade de foot. - 200 métiers autour de toi. - Paris : Gallimard-Jeunesse, 2008. - p. 25.
3. **BORDET S., MOUCHET N.** - Du sport d'abord : masseur-kinésithérapeute. - CHARVET C. - Des métiers, mon métier. - Nathan, 2008. - p. 306 - 307.
4. **DARMON K.** - Les professions de rééducation. - Le guide des métiers de la santé. - Levallois-Perret : Studyrama, 2008. - p. 36 - 38. - Guides J ; volume 1.
5. **DARRINÉ S.** - Les masseurs-kinésithérapeutes en France : Situation en 2002 et projections à l'horizon 2020. - D.R.E.E.S., juin 2003, n°242.
6. **DESMOND S.** - La rééducation. - ROLLOT O. - Les carrières paramédicales. - Paris : L'Étudiant, 2008. - p. 49 - 53. - Métiers et formations.
7. **D.G.E.S.C.O.** (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire) - Orientation des élèves du secteur public en 2007 de la sixième à la seconde. - Repères pour l'orientation et l'affectation des élèves, juillet 2008.

8. **GATTO F., GARNIER A., VIEL E.** - Education du patient en kinésithérapie. - Montpellier : Sauramps médical, 2007. - 197 p.
9. **GATTO F., RAVESTEIN J.** - Les outils de recueil de données. - Le mémoire : penser, écrire, soutenir, réussir. - Montpellier : Sauramps médical, 2008. - p. 84 - 91.
10. **GOUARNÉ R.** - Masseurs-kinésithérapeutes : études et DE. - Paris : Vuibert, 2000. - 157 p. - Diplômes.
11. **GOUARNÉ R., CASTEL O.** - Représentations du métier de kinésithérapeute : de l'imaginaire au réel. - Kinésithérapie Scientifique, 1995, n°341, p. 37 - 53.
12. **H.A.S.** - Elaboration d'un document écrit d'information à l'intention des patients et des usagers du système de santé. - Guide méthodologique, 2008.
13. **JOLLY D.** - La formation aux professions de la santé en 2007. - D.R.E.E.S., janvier 2009, n°128.
14. **O.N.I.S.E.P.** - Masseur/euse kinésithérapeute. - H. de MONTS de SAVASSE - Médical, paramédical. - Marne-la-Vallée : O.N.I.S.E.P., 2007. - p. 25 - 26. - Fiches Métiers ; volume 16.
15. **O.R.S.A.S. Lorraine** - Etat de santé et déterminants de santé de la population lorraine par TSP. - mai 2009.

16. **SICART D.** - Les professions de santé au 1^{er} janvier 2010. - D.R.E.E.S., mai 2010, n°144.

Pour en savoir plus :

www.legifrance.gouv.fr : Service public de la diffusion du droit français.

www.insee.fr : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

www.sante.gouv.fr/drees/index.htm : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.

www.education.gouv.fr : Site du Ministère de l'Education nationale.

ANNEXES

Annexe I : Questionnaire sur le métier de masseur-kinésithérapeute destiné aux troisièmes.

Annexe II : Résultats de l'enquête réalisée auprès des collégiens de troisième.

Annexe III : Densité et effectifs des masseurs-kinésithérapeutes par région au 1^{er} janvier 2010.

Annexe IV : Questionnaire d'évaluation du document écrit.

Annexe V : Autorisation de mémoire hors de la liste proposée.

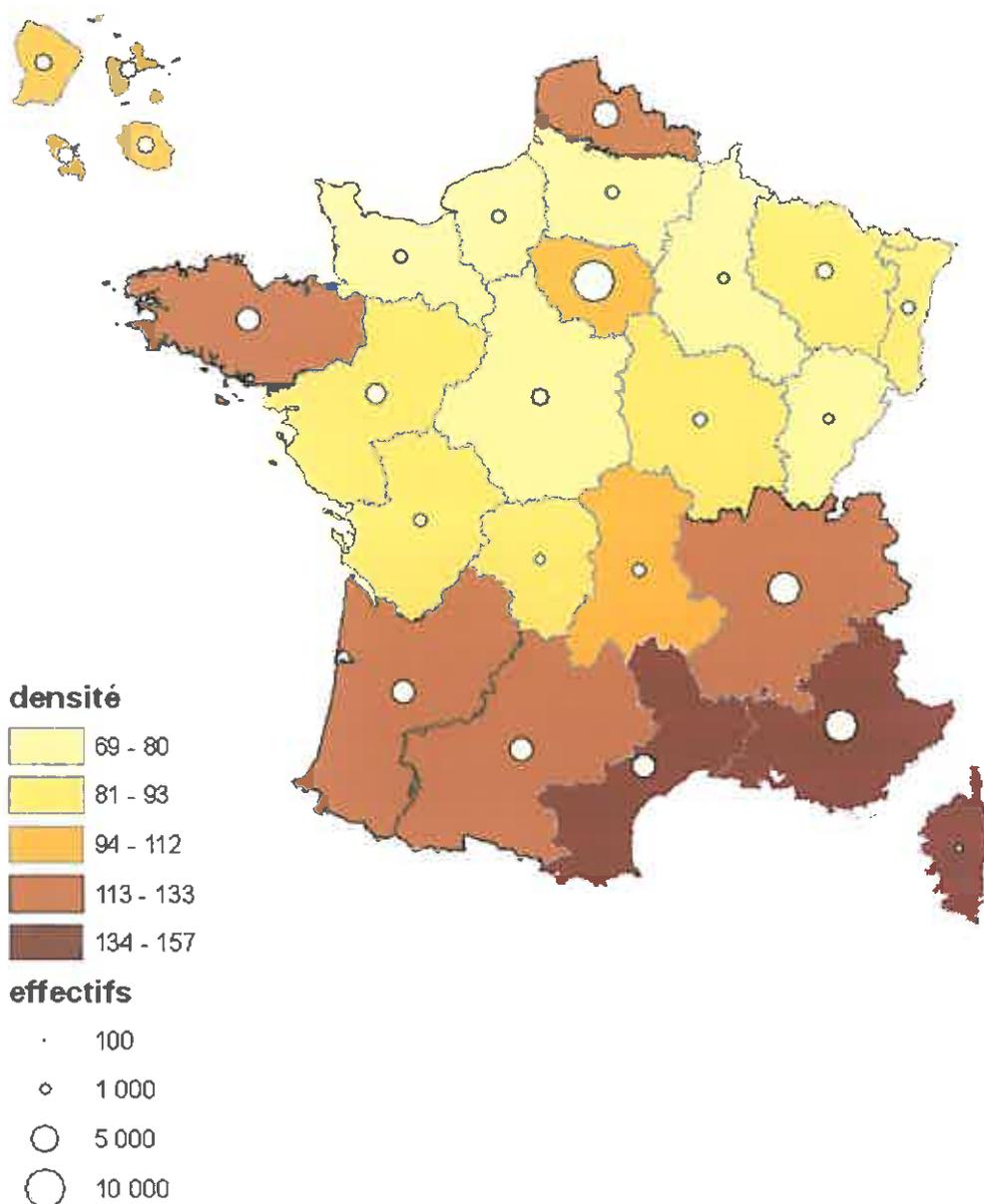
ANNEXE II : Résultats de l'enquête réalisée auprès des collégiens de troisième.

Questions		Réponses	Guynemer	Lyautey	Total
1	Rapport Fille/Garçon	% Filles	50%	46%	49%
2	Parents travaillant en milieu médical	% Oui	22%	2%	14%
3	Fréquentation d'un MK Causes	% Oui	25%	37%	30%
		Problèmes de dos	19%	32%	27%
		Scoliose	31%	7%	19%
		Problèmes de genou	6%	27%	16%
		Entorse	19%	0%	10%
		Famille du métier	13%	0%	6%
		Fracture	0%	7%	3%
		Accompagnement	0%	7%	3%
		Problèmes respiratoires	6%	0%	3%
	Non Répondu	6%	20%	13%	
4	Prescription du médecin pour aller chez MK	Toujours	30%	32%	31%
		La plupart du temps	27%	39%	31%
		Quelques fois	16%	15%	15%
		Jamais	19%	4%	14%
		Non Répondu	8%	10%	9%
5	Rapport Homme/Femme dans la profession	Hommes majoritaires	30%	22%	27%
		Femmes majoritaires	17%	27%	21%
		50/50	48%	49%	49%
		Non Répondu	5%	2%	3%
6	Lieux de travail du MK	Cabinet	58%	63%	60%
		Salle de massage	9%	15%	11%
		Hôpital	13%	5%	10%
		Domicile	2%	10%	5%
		Sur une table	5%	5%	5%
		Dans un bureau	0%	10%	4%
		Lieu médical	5%	2%	4%
		Centre de rééducation	2%	0%	1%
		Dans une salle de sport	0%	2%	1%
		Piscine	0%	2%	1%
	Non Répondu	23%	10%	18%	
7a	Prise en charge des bébés par MK	% Oui	31%	66%	45%
		% Non	63%	29%	50%
		Non Répondu	6%	5%	5%
7b	Prise en charge des plus de 60 ans par MK	% Oui	86%	93%	89%
		% Non	11%	5%	8%
		Non Répondu	3%	2%	3%

Questions		Réponses	Guynemer	Lyautey	Total
8	Motifs de consultation du MK	Mal de dos	34%	24%	30%
		Rééducation	31%	22%	28%
		Problèmes articulaires	31%	22%	28%
		Problèmes de dos	23%	32%	27%
		Bien être	11%	27%	17%
		Problèmes musculaires	14%	17%	15%
		Torticolis	13%	12%	12%
		Douleurs	11%	15%	12%
		Fracture	9%	15%	11%
		Scoliose	11%	2%	8%
		Problèmes respiratoires	3%	15%	8%
		Entorse	3%	10%	6%
		Courbatures	6%	5%	6%
		Tendinite	3%	0%	2%
		Ergonomie	2%	2%	2%
		Handicapés	0%	2%	1%
		Problèmes de marche	0%	2%	1%
		Maladies rares	2%	0%	1%
Non Répondu	17%	12%	15%		
9	Matériels utilisés par MK	Mains	25%	39%	30%
		Crèmes-huiles	11%	34%	20%
		Table de massage	5%	22%	11%
		Electrothérapie	5%	12%	8%
		Tapis de marche	0%	12%	5%
		Ballons	3%	5%	4%
		Musculation	3%	5%	4%
		Chaud	3%	2%	3%
		Vélo	0%	5%	2%
		Aiguille	0%	5%	2%
		Planche de Frieman	2%	0%	1%
		Appareils cellulite	2%	0%	1%
		Froid	2%	0%	1%
		Trampoline	0%	2%	1%
		Piscine	0%	2%	1%
		Ultra sons	0%	2%	1%
		Ordinateur	0%	2%	1%
		Non Répondu	59%	27%	47%
10	Fabrication de plâtres par MK	% Oui	9%	5%	7%
		% Non	83%	83%	83%
		Non Répondu	8%	12%	10%

Questions		Réponses		Guynemer	Lyautey	Total
11	Années d'études pour devenir MK	1		2%	0%	1%
		2		3%	2%	3%
		3		3%	10%	6%
		4		20%	22%	21%
		5		22%	29%	25%
		6		13%	10%	11%
		7		8%	9%	8%
		8		5%	7%	6%
		9		8%	2%	6%
		10		11%	2%	8%
		Non Répondu		5%	7%	5%
12	Baccalauréat nécessaire pour entrer dans la formation MK	Bac général	% Non	5%	5%	5%
			% Non Répondu	4%	10%	6%
			% Oui	91%	85%	89%
			S	81%	83%	82%
			ES	9%	11%	10%
			L	0%	0%	0%
			S et ES	3%	0%	2%
			les 3	0%	3%	1%
		Non Répondu	7%	3%	5%	
		Bac techno	% Oui	8%	2%	6%
			% Non	59%	71%	64%
% Non Répondu	33%		27%	30%		
13	Attirances pour ce métier	% Oui		14%	12%	13%
			Aime masser	34%	0%	22%
			Aime la médecine	11%	20%	14%
			Gagne beaucoup d'argent	11%	0%	7%
			Intéressant car cas différents	11%	0%	7%
			Club de foot	0%	20%	7%
			Non Répondu	33%	60%	43%
		% Non		81%	88%	84%
			Autre métier	20%	21%	20%
			Ne m'attire pas, n'aime pas, ne connaît pas, ne m'intéresse pas	15%	19%	17%
			N'aime pas la médecine	13%	14%	14%
			N'aime pas masser	2%	17%	8%
			N'aime pas le contact physique	6%	6%	6%
			Dure travail+trop d'inconvénients	0%	6%	2%
			Pas de résultats concrets	0%	3%	1%
			Ca ne bouge pas assez	0%	3%	1%
			Etudes	2%	0%	1%
Non Répondu	42%		11%	30%		
%Non Répondu		5%	0%	3%		

Annexe III : Densité et effectifs des masseurs-kinésithérapeutes par région au 1^{er} janvier 2010.



ANNEXE IV : Questionnaire d'évaluation du document écrit.

L'objectif de ce questionnaire est d'évaluer le document sur le métier de masseur-kinésithérapeute afin d'en apporter des améliorations.

1. Le format du document est-il adapté ? Oui Non (trop grand)
2. Le document donne-t-il envie de le lire ? Oui Non
3. Le document est-t-il trop long ? Oui Non
Le document est-t-il trop court ? Oui Non
4. La quantité d'illustration est-elle suffisante ? Oui Non
5. Les illustrations sont-elles en relation avec le texte ?
 Toujours Souvent Quelques fois Jamais
6. Les illustrations sont-elles explicites et claires ?
 Toujours Souvent Quelques fois Jamais
7. Les explications sont-elles compréhensibles ?
 Toujours Souvent Quelques fois Jamais
8. Les explications sont-elles complètes ?
 Toujours Souvent Quelques fois Jamais
9. Le document a-t-il répondu à vos interrogations? Oui Non
Si non, quelles sont vos interrogations sur le métier de masseur-kinésithérapeute ?
10. Ce document vous a-t-il apporté de nouvelles connaissances ?
 Beaucoup Un peu Pas du tout
11. Avez-vous des remarques ? Des pistes d'amélioration ?

ANNEXE V : Autorisation de mémoire hors de la liste proposée.

INSTITUT LORRAIN de FORMATION
MassoKinésithérapie
57 Bis rue de Nabécor
54000 NANCY - France
Tél : (33) 03 83 51 83 33 Fax : (33) 03 83 51 83 38
secret@institkinenancy.com www.institkinenancy.com

Mademoiselle Cindy SERRURIER
44 Rue Lapique

88 140 CONTREXEVILLE

Nancy, le vendredi 3 avril 2009

Nos réf. : RC/IM

Objet :
Autorisation de travail écrit

Mademoiselle,

J'ai bien pris note de votre demande d'autorisation de réaliser un mémoire hors de la liste proposée et qui aura pour sujet « *Réalisation d'un livret d'explication sur le métier de masseur-kinésithérapeute destiné aux collégiens de troisième* », avec comme référent Madame Anne ROYER.

De ce fait, je vous informe que je donne un avis favorable à cette proposition.

Veuillez accepter, Mademoiselle, mes salutations distinguées.

Raymond CECCONELLO,
Directeur.



INSTITUT LORRAIN de FORMATION
en MASSO KINÉSITHÉRAPIE
57 Bis rue de Nabécor
54000 NANCY

Masseur-kinésithérapeute : un métier pour toi !





En quoi consiste le métier de masseur-kinésithérapeute ?

La profession de masseur-kinésithérapeute consiste à pratiquer habituellement le **massage** et la **gymnastique médicale**. Le masseur-kinésithérapeute, plus couramment dénommé kiné, ou encore appelé physiothérapeute dans certains pays du monde, rééduque par le biais du mouvement afin d'aider les personnes à retrouver toutes leurs capacités.

Quel est le profil du kiné ?

La profession compte autant de femmes que d'hommes.

Il n'est pas nécessaire d'être « grand et fort », il suffit d'être en **bonne santé**. En effet, à force de répéter les gestes sur les patients et de rester debout toute la journée, notre corps se muscle et gagne en endurance.

Les qualités nécessaires pour effectuer ce métier sont :

- **aimer soigner et aider des personnes ;**
- **savoir écouter et rassurer** : les mots sont parfois aussi importants que les gestes ;
- **être patient** : la rééducation peut durer plusieurs mois ou années pour une même personne ;
- **aimer le contact physique** : le kiné se sert beaucoup de ses mains, notamment lors des massages ;
- **avoir un bon mental** pour travailler avec des personnes en souffrance. Il faut savoir garder le sourire et du dynamisme dans certaines situations difficiles.



Pour quelles raisons allons-nous chez le kiné ?



Le kiné s'occupe aussi bien :

- de **bébés** qui, par exemple, ont une bronchiolite. Il faut alors aider le bébé à mieux respirer en le désencombrant.
- d'**enfants** et d'**adolescents** pour une entorse, un os cassé, une scoliose...
- d'**adultes** après une opération, après une amputation, pour un mal de dos, une tendinite, une paralysie, des brûlures profondes...
- de **personnes âgées** pour une fracture, une perte d'autonomie, une maladie neurologique (ex : maladie de Parkinson)...

Ainsi le kiné rencontre des **personnes de tous âges** mais aussi de **nombreuses maladies**. La clientèle du kiné est de plus en plus âgée puisque l'espérance de vie augmente.

Son rôle peut être :

- de **prévenir** : le kiné peut se rendre dans un collège pour donner des conseils sur une installation correcte en classe, le port du cartable... afin d'éviter de futures douleurs au dos. De même, il peut se rendre dans une entreprise pour donner des conseils ergonomiques aux employés.
- de **traiter les conséquences d'une maladie ou d'un accident** : fracture, tendinite, entorse, paralysie...

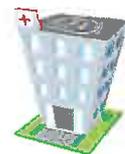
Il est obligatoire d'avoir une **ordonnance du médecin** pour se rendre chez un kiné libéral sauf dans les domaines esthétiques (relaxation) et sportifs.

Dans quels lieux travaille un kiné ?

79% des kinés travaillent en **libéral**. Ils reçoivent les patients dans leur cabinet privé et/ou se rendent au domicile du patient. Le kiné libéral travaille soit seul, soit entouré d'assistants ou d'associés.

21% des kinés travaillent soit :

- à l'**hôpital**. Le kiné est présent dans de nombreux services : en réanimation, en chirurgie, en pédiatrie, en pneumologie, en cardiologie...
- dans un **centre de rééducation** polyvalent ou spécialisé (pour enfants, pour brûlés...). Les patients présents peuvent avoir besoin d'une rééducation intensive après leur séjour à l'hôpital.
- dans un **établissement thermal** pour les massages ou les douches.
- dans une **maison de retraite**. Le kiné aide les personnes âgées à marcher et à entretenir leurs muscles.



Avec qui travaille le kiné ?

A l'hôpital ou dans un centre de rééducation, plusieurs kinés forment une équipe. De plus, le kiné dialogue régulièrement avec le reste de l'équipe médicale :

- les **médecins**, les **chirurgiens** : ils discutent avec le kiné de la rééducation à mettre en œuvre en fonction de l'opération, de l'état de santé du patient ;
- les **infirmières** : elles renseignent le kiné sur la forme du patient, son humeur, son attitude ;
- les **aides-soignantes** : le kiné les consulte surtout lorsque le patient nécessite une installation particulière au lit ou au fauteuil ;
- les **ergothérapeutes** : ils essayent de résoudre tous les problèmes auxquels sont confrontés les personnes handicapées comme par exemple s'habiller, conduire, se laver, travailler... Ils aident ainsi les personnes souffrant d'un handicap à retrouver l'autonomie nécessaire à leur vie quotidienne, professionnelle et familiale ;
- les **orthophonistes** : ils réduisent les troubles de la parole, du langage écrit et oral ;
- les **orthoprothésistes** : ils réalisent l'appareillage (par exemple, pour un amputé de la cuisse, il lui confectionne une prothèse pour pouvoir marcher) ;
- les **psychomotriciens** : ils agissent sur les troubles du comportement et du schéma corporel ;
- les **éducateurs d'A.P.A.** (Activités Physiques Adaptées) : ils utilisent les activités physiques et sportives pour améliorer ou entretenir la santé d'une personne handicapée.



Le dialogue au sein de l'équipe médicale est nécessaire pour assurer la meilleure prise en charge possible des patients.

Le kiné libéral se trouve soit seul dans son cabinet, soit avec d'autres kinés. Il devra alors se constituer un réseau de professionnels (médecins, chirurgiens, rhumatologues...) auprès desquels il pourra orienter ses patients en fonction des difficultés qu'il ne serait pas en mesure de gérer seul.

Quelles techniques utilise le kiné pour soigner ?



Avant de commencer à soigner, le kiné doit faire un **bilan**. Dans ce bilan, le kiné consulte le dossier médical du patient et pose des questions au patient pour comprendre l'origine et les causes du problème. Il passe aussi beaucoup de temps à regarder le patient car l'**observation** est un point fondamental dans ce métier. Il prend aussi des mesures, estime la force des muscles. De ce bilan, le kiné déduit les techniques à mettre en œuvre pour traiter la personne. Pour une même maladie, les techniques peuvent être différentes car chaque individu est unique : **le kiné doit savoir s'adapter**.

Le kiné travaille essentiellement avec ses **mains** pour réaliser les techniques de traitement. Il effectue des massages, il fait bouger une articulation, il oppose des résistances...

Mais, il se sert aussi de différents outils et appareils :

- l'**électrothérapie** : cette machine envoie du courant électrique soit pour faire diminuer la douleur soit pour faire contracter des muscles ;
- les **ultra-sons** pour soulager la douleur ;
- le **tapis de marche**, le **vélo** pour tonifier les muscles ;
- des **poids** (haltères) pour renforcer la musculature ;
- des packs de **chaud/froid** pour lutter contre la douleur ;
- la **piscine** pour faciliter les mouvements ;
- ...



Le kiné peut être amené à **réaliser des attelles, des orthèses ou des strapping**. Par exemple, lors d'une entorse de cheville, le kiné confectionne un strapping pour stabiliser la cheville. Ainsi, la douleur diminue et empêche la cheville de se fouler à nouveau.

Le kiné a aussi un rôle de surveillance : quand le patient effectue un exercice seul, le kiné doit s'assurer que le travail est correctement réalisé car il ne faut pas oublier que le **principal acteur de la rééducation** c'est le **patient**.

Le kiné donne aussi des **conseils** aux patients pour changer ses habitudes : il peut montrer à la personne comment il faut faire pour ramasser un objet tout en protégeant son dos.



Exemple :

Pour une fracture de la hanche, le kiné peut commencer par un massage pour diminuer la douleur ; puis il peut faire bouger la hanche pour récupérer de la mobilité ; il peut continuer par renforcer les muscles en mettant un poids en dessous du genou ; et pour finir, il peut faire travailler l'équilibre debout en plaçant la personne sur une mousse. Il donne aussi des conseils au patient : ne pas s'asseoir sur un siège trop bas.

A quoi ressemble la journée d'un kiné à l'hôpital ?



En général, le kiné commence à travailler entre 8 et 9 heures ; il dispose d'une heure de pause pour le repas du midi ; et finit sa journée vers 17 heures. Le rythme de la journée est assez soutenu car il faut prendre en charge de nombreux patients, consulter les dossiers, transcrire les actes informatiquement.

Tous les 2 à 3 mois, le kiné est amené à faire une garde le samedi et le dimanche. Les jours de garde, le kiné s'occupe des personnes nécessitant des soins continus.

A quoi ressemble la journée d'un kiné libéral ?

Mme Dupont commence sa journée de travail vers 7H30. De 8 à 10 heures, elle reçoit des patients au cabinet au rythme de 4 personnes par heure en moyenne. A 10 heures, elle monte dans sa voiture pour effectuer la tournée des visites à domicile qui dure jusque midi. Le repas de midi est pris rapidement car une nouvelle patiente arrive à 12H30. Jusque 20H, les patients se rendent au cabinet avec une cadence plus importante en fin de journée car beaucoup de gens veulent un rendez vous le soir quand ils sortent du travail. Après 20 heures ou le week-end, Mme Dupont doit remplir tous les papiers administratifs nécessaires pour que les patients soient remboursés.



Chaque kiné organise sa journée comme il le souhaite.

Les libéraux sont libres de faire des gardes ou non. Certains se rassemblent en réseau (par exemple, le réseau bronchiolite) pour assurer à tour de rôle, la continuité des soins.

Quel est le salaire d'un kiné ?



Dans un hôpital ou un centre de rééducation public, le salaire net en début de carrière est d'environ **1 300 euros/mois** et de **2 300 euros** en fin de carrière.

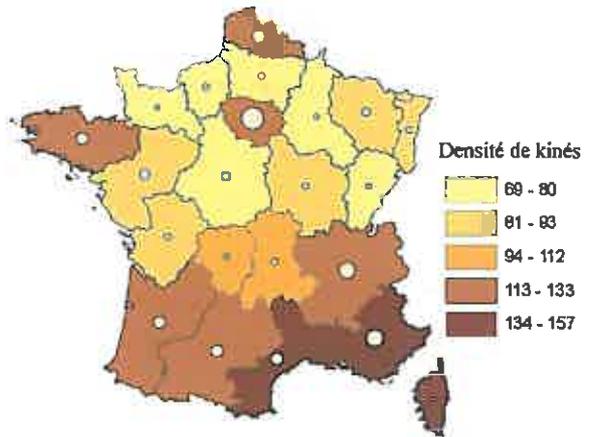
Dans le secteur privé, le salaire net est d'environ **1 400 euros** au début et de **2 800 euros** en fin de carrière.

Le salaire net d'un kiné libéral s'échelonne entre **2 200** et **4 900 euros** (tout dépend du nombre de patients pris en charge par jour).

Quel est l'avenir du métier ?

68 923 masseurs-kinésithérapeutes exercent en France en 2010. Ce nombre n'est pas encore assez élevé car le métier connaît un **manque de bras** dans certaines régions notamment dans le Nord et l'Est.

De plus avec le **vieillessement de la population**, les demandes de soins de kinésithérapie augmentent.



L'avenir du métier semble prometteur sauf si la sécurité sociale venait à ne plus rembourser les actes de kinésithérapie.

Quelles études faut-il réaliser pour devenir kiné ?

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du Diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute. Pour l'obtenir, il faut étudier **3 ans** dans un Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (I.F.M.K.). Il en existe 38 (dont 2 dans les DOM-TOM et 4 pour les déficients visuels) qui sont soit privés à but non lucratif (Nancy), soit privés à but lucratif (Paris), soit publics (Amiens). Pendant ces 3 années, l'élève apprend l'**anatomie** du corps humain, les **techniques de bilan et de traitement**, les **pathologies**... En 2^{ème} et 3^{ème} année, l'étudiant effectue de nombreux stages.

Il est préférable d'avoir un **bac Scientifique**.



Il existe plusieurs possibilités pour entrer dans un I.F.M.K. :

- soit il faut effectuer une **1ère année à la faculté de médecine** et être admis à la suite du concours : 2/3 des I.F.M.K. recrutent par ce moyen ;
- soit il existe des **concours d'entrée** basés sur les cours de première et terminale S : une épreuve de biologie, physique et chimie ;
- soit il faut se former en **Belgique** mais le recrutement se fait par tirage au sort limitant à 30% la proportion d'étudiants non Belges.

Beaucoup de candidats se présentent au concours d'entrée mais le pourcentage d'admis est faible puisque le quota (*numerus clausus*) pour l'année scolaire 2009 - 2010 est de 2 139.

Quelles sont les différentes possibilités d'évolution de carrière ?

Plusieurs choix s'offrent au kiné :

- il peut se **spécialiser** dans certains domaines suite à des formations complémentaires poussées (par exemple, en kiné du sport, en pédiatrie, en ergonomie...);
- il peut aussi suivre une formation pour devenir **ostéopathe** ;
- il peut également suivre des études de **cadre de santé** afin de manager une équipe de soignants (kinés, infirmières...).

Où se renseigner sur la profession ?



www.onisep.fr

www.kine-nancy.com

www.ffmkr.org

« Les mains, la tête et le cœur, soit un travail manuel, une réflexion intellectuelle et une relation d'aide, voilà qui résume la richesse des professions médicales. »

